



Berchem-Sainte-Agathe, le 27-06-2014

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2014

Objet : Conseil communal du 19-06-2014– interpellation de Mme Van Den Broucke concernant le nouveau règlement de travail.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Un groupe de travail « statuts » (composé de représentants de l'autorité communale et du CPAS ainsi que des représentants des trois organisations syndicales (CGSP-ALR / CSC / SLFP), a été mis sur pied depuis 2010 afin de remettre à jour les différents documents administratifs que composent la Charte Sociale : le statut administratif, le statut pécuniaire, le règlement d'évaluation, le règlement de formation et le règlement de travail.

Les conditions de recrutement et de promotion ainsi que le programme d'examens ont déjà été adaptés et approuvés lors de la séance du Conseil communal du 28 juin 2012.

Les réunions ont été suspendues en 2012 sur proposition des syndicats demandant d'attendre les décisions prises en la matière au niveau du Comité C.

Lors de notre réunion de concertation syndicale du 3 avril 2014, un nouveau calendrier a été établi afin de relancer les négociations en vue de l'approbation des modifications déjà apportées aux textes. Dès approbation de ces textes, le groupe de travail se lancera dans la rédaction de la nouvelle version du règlement de travail.

Depuis la relance des réunions, le statut administratif ainsi que le statut pécuniaire a été revu et adapté. Une prochaine réunion est prévue le 30 juin 2014 afin de parler du règlement de formation et un programme de réunion sera établi dès la rentrée de septembre pour la suite.

Dans l'immédiat, les nouvelles modifications sont appliquées quotidiennement en la matière (à titre d'exemple, une note de service a été distribuée en mars 2013 à l'ensemble des membres du personnel avec pour thème les interruptions de carrière et congés thématiques, afin de les avertir des nouvelles réglementations). La finalisation de l'ensemble des textes en ce compris le nouveau règlement de travail est prévu pour la fin d'année 2014.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE